

**REFOULEMENT ET REFUGIES EN SUISSE
PENDANT LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE :
CRITIQUE DES STATISTIQUES... ET D'UNE OU DEUX
AUTRES CHOSES**

JEAN-CHRISTIAN LAMBELET¹

*People ask you for criticism,
but they only want praise².*

Suite au récent débat public sur les réfugiés pendant la guerre³, il peut être utile de commencer en examinant rapidement deux points de méthodologie générale.

1. Chiffres et méthodes statistiques en histoire

Voici quelques exemples de ce qu'on a pu lire à ce sujet :

- « Des séries de chiffres ne sont pas aptes à nous raconter l'histoire »⁴
- « Les statistiques ne peuvent rendre compte de la complexité de l'histoire »⁵
- « Ne pas confondre histoire et statistique »⁶
- « On ne peut manipuler les statistiques d'êtres vivants comme celles de marchandises »⁷

Lorsque des formules de ce genre sont utilisées dans un débat qui, comme celui-ci, s'est déroulé en partie sur la place publique, ceux qui les utilisent font appel, consciemment ou non, à des préjugés hélas fort répandus dans la population générale – comme par exemple : « Avec des chiffres, on peut tout prouver »⁸ ; ou : « Il y a les petits mensonges, les sales mensonges et ... les statistiques »⁹ ; ou encore : « On ne peut réduire *l'Homme* en équations »¹⁰. Venant d'historiens, donc de spécialistes d'une des sciences humaines, cela étonne quand même un peu.

¹ Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) et Institut Créa, Ecole des HEC, Université de Lausanne, email : jean-christian.lambelet@hec.unil.ch. Cet article a paru après la table ronde dans les *Cahiers de recherches économiques*, N° 01.01, DEEP/HEC/UNIL, janvier 2001.

² W. SOMERSET MAUGHAM (1874-1965) dans *Of Human Bondage* (1915).

³ Ce débat a eu lieu en automne 2000 dans les colonnes du *Temps* et auparavant dans celles de la *NZZ*.

⁴ KOLLER, Guido, dans *Le Temps* du 10 octobre 2000.

⁵ CERUTTI, Mauro, dans *Le Temps* du 10 octobre 2000.

⁶ Titre d'un article dans *24 Heures* du 16 octobre 2000 avec une interview de Guido Koller.

⁷ Prise de position de la Commission Bergier dans *Le Temps* du 20 octobre 2000 et interview de J.-F. Bergier dans le *Beobachter* du 10 novembre 2000.

⁸ CARLYLE Thomas (1795-1881) dans *Chartism* (1839).

⁹ Attribué à Benjamin DISRAELI (1804-1881).

¹⁰ Reproche adressé à Léon WALRAS (1834-1910) vers 1880.

En réalité, il est évident qu'on n'échappe ni aux chiffres – quand ils existent – ni aux méthodes statistiques, en particulier lorsqu'il s'agit d'analyser des comportements et phénomènes de masse, c'est-à-dire impliquant un grand nombre de personnes. André Lasserre l'a bien vu : « Les grands nombres doivent se traiter avec des méthodes adéquates »¹¹. A cet égard, on dispose aujourd'hui d'instruments puissants qui permettent d'extraire un maximum d'information d'un ensemble donné de chiffres ou de statistiques, que ce soit en histoire ou ailleurs¹². Les négliger ou les refuser revient dès lors à se mettre plus ou moins volontairement des œillères. Y substituer des 'exemples vécus' peut avoir une valeur humaine ou littéraire, mais n'est pas scientifique : on peut tout prouver avec un petit nombre d'exemples retenus parce qu'ils frappent l'esprit dans le sens voulu.

Cela dit, il est tout aussi évident que chiffres et statistiques ne peuvent prendre de sens qu'insérés dans un schéma explicatif, cadre d'interprétation ou modèle (voir plus loin). Leur qualité est aussi fort variable, de sorte que toute analyse valable devra tenir compte explicitement de leur degré de fiabilité. Enfin, les méthodes d'analyse statistique peuvent bien entendu être appliquées avec plus ou moins de compétence et de bonheur. Bref, les chiffres, les statistiques et les instruments pour les analyser sont comme la langue d'Esopé : cela peut être le meilleur – ou le pire. Tout ceci est bien connu de ceux qui utilisent lesdits instruments et a toujours été reconnu par eux. Mais mettre en cause, de façon générale ou plus ponctuelle, la pertinence même des données chiffrées, et/ou la valeur intrinsèque des méthodes permettant de les traiter, ressortit à un débat philosophico-épistémologique stérile, et d'ailleurs souvent mal informé : on critique ces méthodes sans les connaître, ou sans bien les connaître.

2. Les modèles en histoire

- « Les modèles statistiques (...) ne rendent pas compte de la réalité historique et de ses contradictions »¹³
- « Les historiens ne travaillent pas selon des modèles, mais selon des données »¹⁴

¹¹ *Le Temps* du 10 octobre 2000.

¹² Pour un exemple récent d'application de ces méthodes modernes (en l'occurrence, la *time series analysis* ou analyse dite des séries chronologiques) à l'histoire de la Suisse pendant la dernière guerre mondiale, voir : KUCHER, Marcel & FREY, Bruno S., « Krieg und Finanzmarkt – Eine ökonomische Analyse der Bedrohungslage der Schweiz im 2. Weltkrieg », in *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, déc. 1998, pp. 471-498; pour une critique de cet article : LAMBELET, Jean-Christian, « Financial Markets and the Course of History – Comments on an Article by M. Kucher et B.S. Frey », *ibid.*, juin 1999, pp. 207-220; pour la réponse des auteurs : « Beeinflusst Krieg die Finanzmärkte ? Eine Entgegnung auf die Kommentare von Jean-Christian Lambelet », *ibid.*, juin 1999, pp. 221-227; pour l'application des mêmes méthodes à l'histoire de la dernière guerre mondiale en général : KUCHER, Marcel & FREY, Bruno S., « History as Reflected in Capital Markets : The Case of World War II », in *The Journal of Economic History*, 60/2 (June 2000), pp. 468-496. – Combien y a-t-il d'historiens suisses qui ont pris connaissance de ces travaux (et de nombreux autres dans la même veine) ? Et combien peuvent vraiment les apprécier, étant donné une formation dont les méthodes statistiques modernes sont souvent absentes ?

¹³ CERUTTI, Mauro, dans *Le Temps* du 10 octobre 2000.

¹⁴ *Ibid.*

On veut croire que la seconde citation est une boutade, car si les historiens travaillaient uniquement avec des données, ils ne produiraient rien. En réalité, tout le monde, les historiens non exceptés, utilisent des modèles, qu'on le veuille ou non, qu'on en soit conscient ou non. Cela commence déjà avec la récolte des données. Qu'on pense au gigantesque foisonnement des décisions, actions et comportements *individuels* pendant la guerre, envers les réfugiés en particulier : tout identifier, tout recenser et tout analyser est simplement impossible et il faut donc nécessairement trier les traces qui en restent, les consolider et les structurer. Avec quoi ? si ce n'est avec un ensemble de critères ou de 'filtres' (au sens scientifique et donc non péjoratif du terme) – bref, déjà avec un modèle. Bien entendu, cela est encore plus vrai au stade de l'interprétation. Toute interprétation repose nécessairement sur un schéma explicatif, un ensemble d'hypothèses, de propositions, de raisonnements, avec des conclusions à la clef – autrement dit : un modèle. Au fond, il s'agit largement d'une bataille de mots : si l'on dit qu'on ne peut se passer de schémas explicatifs, tout le monde sera d'accord ; mais si l'on dit qu'on utilise nécessairement des modèles, ce sera souvent un beau tollé – du moins en Suisse et sur le Continent, mais non dans le monde anglo-saxon.

Il est cependant vrai que les modèles (\equiv schémas explicatifs \equiv cadres d'interprétation \equiv théories) peuvent être :

- Plus ou moins généraux ou spécifiques ; ainsi, on peut formuler un modèle général, mais relativement abstrait, du comportement typique des autorités – suisses ou autres – lorsqu'elles se voient confrontées à des mouvements migratoires ; ou un modèle plus riche en détails parce que s'appliquant à une situation spécifique dans une période donnée.
- Plus ou moins explicites et rigoureux : avec, à un bout du spectre, des constructions floues et peu cohérentes ; et à l'autre bout, des modèles rigoureux et parfaitement explicites, qu'ils soient formalisés ou non, couchés en termes mathématiques ou non – et cela en histoire aussi bien que dans les autres sciences humaines¹⁵.
- Plus ou moins compatibles avec les faits observés (notion de 'vérification' ou de *testing*) et donc plus ou moins 'bons'. Si l'on est un peu poppérien, on dira que les faits ne prouvent jamais un modèle : tout ce que l'on peut dire est qu'ils ne le rejettent pas.

Après ces quelques réflexions d'ordre méthodologique, venons-en à des questions de substance.

3. Les réfugiés et refoulés pendant la guerre : qualité et sens des statistiques

¹⁵ Dans un « corpus » de recherches historiques formalisées en développement constant, mais souvent ignoré de beaucoup d'historiens suisses, on peut citer comme exemple les modèles de courses aux armements, comme celle aux armements navals entre l'Angleterre et l'Allemagne en 1905/6-1916. Pour ceux que cela intéresserait, trois études sur cette compétition anglo-allemande, avec modélisation progressivement plus « sophistiquée », peuvent être téléchargés à partir de ma homepage : <http://www.hec.unil.ch/jlambelet/>.

3.1 En général

La précision des statistiques n'est jamais parfaite : même celle des taux d'intérêt – variables en apparence simples – est en réalité 'construite' et donc plus ou moins approximative. Par conséquent, ce qu'il faut viser, dans le cas des réfugiés et des refoulés comme dans d'autres, ce sont avant tout des *ordres de grandeur*, en tenant compte explicitement de la qualité des données et, en particulier, des lacunes existantes et autres données manquantes¹⁶.

Dans le cas des réfugiés admis ou refoulés, il est dès lors préférable de chercher à estimer des taux (en %) ou des chances/probabilités d'admission ou de refoulement plutôt que des chiffres absolus, lesquels ont varié et vont encore varier au fur et à mesure que des nouvelles informations deviennent disponibles ou que de plus anciennes sont réinterprétées (voir plus loin). C'est pourquoi aussi bien le Rapport des Archives d'Etat de Genève¹⁷ que mes propres travaux¹⁸ ont mis l'accent sur des ordres de grandeur formulés en termes de taux, de pourcentages et de chances/probabilités.

Il est parfaitement évident qu'on ne peut analyser valablement la politique suisse envers les réfugiés, et encore moins la juger, en méconnaissance des paramètres qui la caractérisent. Serge Klarsfeld l'a bien vu, qui

accorde une grande importance à la vérité des chiffres. C'est lui qui, en France, a corrigé à la baisse le nombre estimé des déportés, le ramenant de 120'000 à 76'000. «Ce n'est pas la même chose, s'exclame-t-il : cela fait 44'000 personnes de moins qui ont souffert». Dans le même ordre d'idées, il a contribué à ce que la plaque commémorative du Vélodrome d'Hiver soit changée. L'ancienne indiquait que plus de 30'000 personnes y avaient été retenues, alors que le chiffre exact est d'un peu moins de 8'200¹⁹.

Par ailleurs, il est vrai que les archives suisses ne sont pas complètes, mais il ne faut quand même pas s'exagérer la portée de la chose – et se l'exagérer tout à coup *maintenant*, en constatant que les chiffres qu'on a abondamment cités (mais souvent sans les exploiter de manière adéquate) conduisent à des conclusions qu'on n'aime pas. Le deuxième Rapport de la «Commission Bergier» est bourré de chiffres : pourquoi, s'ils ne valent rien parce que les archives ne sont pas complètes ?

¹⁶ Cela est d'ailleurs reconnu par certains historiens comme Guido Koller : « [Les historiens] maintiennent qu'il est possible d'énoncer de probables ordres de grandeur scientifiquement fondés, basés sur des sources documentaires exploitées avec méthode » (*Le Temps* du 1^{er} novembre 2000). Voilà qui est clair : la discussion porte sur la manière d'estimer ces ordres de grandeur, mais non sur la nécessité d'utiliser les données chiffrées existantes ou sur la légitimité de l'approche statistique en tant que telle.

¹⁷ FLÜCKIGER, Pierre, BAGNOUD, Gérard, *et al.*, sous la direction de Catherine SANTSCHI, *Les réfugiés civils et la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale – Fichiers et Archives*, Archives d'Etat de Genève, 2000, 176 pp.

¹⁸ Cf. Principalement : LAMBELET, Jean-Christian, « Evaluation critique du Rapport Bergier sur La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme et nouvelle analyse de la question », in *Cahiers de recherches économiques*, N° 00.04, DEEP/HEC/UNIL, mars 2000, 74 pp. (une traduction anglaise, corrigée et augmentée, est aussi disponible). Ces textes peuvent être téléchargés à partir de la homepage mentionnée plus haut. Un exemplaire-papier peut être obtenu gratuitement sur simple demande à claudine.delapierresaudan@hec.unil.ch. Pour une série d'autres textes sur la problématique des réfugiés, voir ladite homepage.

¹⁹ *Le Temps* du 9 novembre 2000.

Un détail au sujet des archives manquantes dans le cas des refoulements : le fichier central (*Kartei*) utilisé par Carl Ludwig n'existe plus sans que cela ait été nécessairement dû à une volonté de dissimulation, voire à une sinistre conspiration, comme on l'insinue parfois. C'est, semble-t-il, en se fondant principalement sur cette source que Ludwig a conclu à environ 10'000 personnes refoulées. Le fait que ce fichier central n'existe plus aujourd'hui n'est en réalité guère important, du moins du point de vue des chiffres globaux²⁰.

En plus de celui des archives manquantes, il y a encore le problème des refoulements 'clandestins', 'sauvages' ou, plus simplement, non enregistrés. A cet égard, on ne tient pas suffisamment compte d'un fait important lorsqu'on argue que le nombre de refoulements connus (environ 24'500 – mais voir plus loin) sous-estime 'vaste-ment' la réalité parce qu'il y a eu de très nombreux refoulements non enregistrés. Le fait est que, dès août 1942, les garde-frontières et autre personnel avaient *l'ordre* explicite d'enregistrer et d'annoncer tous les cas de refoulements. Que cet ordre n'ait pas toujours été suivi est certain, mais peut-on vraiment croire qu'il a été violé *massivement* ?²¹ A noter que c'est aujourd'hui, au moment où beaucoup sont dérangés par les inférences que d'autres et moi-même avons tirées des chiffres disponibles, qu'on commence à arguer que les refoulements non enregistrés ont été très très nombreux. En 1996, Guido Koller écrivait que les ordres donnés en août 1942 n'avaient « pas toujours » été suivis – on y reviendra plus loin.

On a beaucoup plus parlé des refoulements non enregistrés ou non connus (archives manquantes) que des réfugiés non déclarés ou 'clandestins' – avec des exceptions, comme Catherine Santschi :

A ces personnes qui n'ont pas été arrêtées à Genève, mais ont néanmoins été accueillies en Suisse, ou qui, au contraire, ont été accueillies à Genève sans être enregistrées à Berne, il faut ajouter (...) toutes les personnes, en particulier les Juifs autrichiens, qui sont entrées clandestinement et ont été cachées durant toute la guerre sans être connues de l'Office fédéral des réfugiés²².

De manière plus générale, on peut spéculer que c'est avant tout dans les milieux de gauche et, plus encore, d'extrême-gauche que des réfugiés clandestins ont pu trouver abri. Cependant, selon une communication directe d'André Lasserre (qui se fonde sur une étude non publiée d'Henry Spira), il y avait aussi des « organisations juives [sionistes?] qui se spécialisaient dans le clandestin ». Le nombre des réfugiés non déclarés restera bien sûr toujours inconnu²³, mais dès lors qu'il s'agit de calculer

²⁰ En effet, grâce au tableau qui figure aux pp. 94-6 de l'étude de Guido Koller parue en 1996 (*Etudes & Sources* 22) et que pratiquement tout le monde utilise encore aujourd'hui, on peut calculer que le total des refoulements dans les colonnes A (refoulements avec indication des noms) se monte à 9'703, soit un peu moins de 10'000, le chiffre de Ludwig. Le commentaire à la p. 92 indique que ce chiffre provient d'une statistique récapitulative établie à la fin de 1945 par le Division de Police, laquelle statistique se fondait elle-même sur ledit fichier central aujourd'hui disparu.

²¹ C'est ce que semble affirmer Guido Koller lorsqu'il écrit : « Ce chiffre (le nombre de refoulements) n'est pas connu, ou seulement dans *l'étroite* mesure où les refoulements ont effectivement fait l'objet d'enregistrements administratifs » (*Le Temps* du 1^{er} novembre 2000 ; italiques ajoutés).

²² *Le Temps* du 21 novembre 2000.

²³ Voir les pp. 154-155 du deuxième Rapport Bergier pour quelques indications à ce sujet.

des taux ou chances d'admission, c'est un facteur qui peut compenser, partiellement sinon totalement, les refoulements non enregistrés ou non connus.

Le rapport des Archives d'Etat de Genève, d'une part, et mon étude de mars 2000, d'autre part, sont arrivés – indépendamment – à exactement la même estimation pour le taux d'admission des réfugiés pris globalement et dans la période allant d'août 1942 à la fin de la guerre : 86%, ce taux étant par *personne* qui s'est présentée à la frontière. Il est bien entendu exact que le rapport des Archives d'Etat de Genève porte sur la région genevoise alors que mon estimation concerne l'ensemble du pays (voir cependant plus loin le paragraphe sur la représentativité générale des résultats genevois). Quoi qu'il en soit, cette parfaite concordance est un 'accident heureux'. Ce qui est confortant est que *l'ordre de grandeur* n'est pas significativement différent. Il en va de même pour les réfugiés juifs : la conclusion a été, aussi bien dans l'étude genevoise que dans mes travaux les plus récents, que leurs chances d'accueil (90% et plus) ont été non seulement très élevées, mais plus élevées que celles des autres candidats à l'asile²⁴.

Cette bonne concordance entre les résultats genevois et les miens illustre un point de méthodologie qui a portée générale. L'équipe genevoise a adopté une approche 'micro' : dépouillement des fiches dans les archives, travail minutieux d'identification au niveau des personnes individuelles, saisie de chaque cas sur ordinateur avec les paramètres pertinents. De mon côté, j'ai suivi une approche plus 'macro' : utilisation des données globales existantes ; adoption, lorsque ces données étaient lacunaires, d'hypothèses fondées sur des considérations de probabilité ; application des méthodes déductives de la statistique moderne. L'approche macro a l'avantage d'être beaucoup moins *labor intensive* que l'approche micro, mais en contrepartie elle est nécessairement moins précise, l'espoir étant que les inévitables imprécisions et approximations tendront à se compenser plutôt qu'à s'additionner. Si cette attente se vérifie et que ces deux approches ont été suivies correctement – et aussi de manière indépendante comme cela a été le cas –, elles devraient déboucher sur des résultats largement, sinon parfaitement, compatibles. Il est donc rassurant de constater qu'en l'occurrence il y a bien eu convergence.

Les calculs dans mon étude de mars 2000 se fondaient entre autres sur deux *hypothèses* : (1) pour tenir compte des cas non enregistrés ou non connus, j'ai supputé que le nombre total de refoulements se montait à environ 30'000 contre un chiffre prétendument avéré d'environ 24'500, soit une importante correction vers le haut, de plus de 20% ; (2) sachant que les tentatives d'entrée multiples ont été nombreuses²⁵, j'ai eu recours à l'hypothèse d'une moyenne de deux tentatives, la-

²⁴ Cette conclusion inverse celle dans la version française de mon étude de mars 2000 où figure entre autres ceci (p. 51) : « En admettant avec Henry Spira que les deux tiers environ des refoulés étaient juifs, on trouve un risque moyen de refoulement de 43% pour les Israélites et de 22% pour les non Juifs, soit un écart important de 21 points de pourcentage ». Mes analyses postérieures à mars 2000 (voir ma homepage) ainsi que le Rapport des Archives d'Etat de Genève ont montré que ce risque moyen était en réalité un peu plus faible pour les Israélites, ce qui signifie que la conjecture d'Henry Spira était très éloignée de la réalité.

²⁵ Ainsi, la moitié des 20 cas individuels cités dans le deuxième Rapport Bergier révèle des tentatives multiples – c'est en fait leur répétition qui a attiré mon attention sur la problématique des tentatives multiples et, par conséquent, sur la distinction entre refoulements et personnes refoulées. Les

quelle paraissait tout aussi plausible a priori. Le Rapport des Archives d'Etat de Genève me donne à penser aujourd'hui que la correction vers le haut du nombre de refoulements (30'000 au lieu de 24'500) était un peu trop forte et que la moyenne de deux tentatives était aussi un peu trop élevée. L'un compensant l'autre, cela explique que le Rapport genevois et moi-même sommes arrivés au même ordre de grandeur pour les chances d'admission.

La fréquence des tentatives multiples est une question importante. Consulté sur les cas qui figurent dans la banque de données genevoise, Pierre Flückiger a bien voulu 'l'interroger' à ce sujet. Résultat : environ 5% des fiches de personnes arrêtées à la frontière font état de tentatives multiples. Ce taux est certainement trop bas, car tous les candidats à l'asile qui en étaient à leur deuxième, troisième ou énième tentative ne l'ont pas annoncé, ne serait-ce qu'en raison de la crainte bien compréhensible d'être considérés comme 'récidivistes' et refoulés pour ce seul motif ; et aussi parce les éventuelles tentatives antérieures n'ont sûrement pas toujours été relevées par écrit quand il en a été fait état oralement lors des arrestations à la frontière. De son côté, Ruth Fivaz-Silbermann avance une estimation informée :

A Genève, 15 à 25% des refoulés l'ont été deux ou plusieurs fois²⁶.

Cela tend à confirmer que l'hypothèse d'une moyenne de deux tentatives était sans doute un peu trop haute – voir le paragraphe précédent.

C'est bien entendu en raison de l'existence de tentatives multiples qu'il convient de distinguer soigneusement le nombre de refoulements et celui, nécessairement plus petit, des personnes refoulées. Depuis qu'un débat public s'est engagé suite à mon article dans la *NZZ* des 19-20 août 2000, tout le monde semble tout à coup avoir été toujours conscient de cette distinction et de ses implications. Ainsi la Commission Bergier dans une récente prise de position²⁷ :

Il suffit de lire le Rapport pour constater que la CIE fait les différences nécessaires entre personnes refoulées et cas de refoulement.

A cet égard, on aimerait bien voir citer les pages, paragraphes et phrases où cela a été fait. Une comparaison minutieuse des versions du Rapport Bergier en langue française et anglaise montre au contraire que le terme 'refoulements' est souvent traduit par 'personnes refoulées', et vice versa²⁸. Réjouissons-nous cependant que la récente discussion a au moins eu ceci de bon qu'elle a fait avancer les choses sur ce point.

Mon étude de mars 2000 montre – ou, si on me le pardonne, démontre – que l'estimation mentionnée ci-dessus de 86% et d'autres du même genre sont 'robustes'

tentatives multiples reviennent aussi souvent dans la littérature de témoignage ; voir par exemple le récent ouvrage de Ken Newman.

²⁶ *Le Temps* du 2 novembre 2000.

²⁷ *Le Temps* du 20 octobre 2000.

²⁸ Ayant travaillé sur la version française, j'ai été rendu attentif à ces variations terminologiques par la traductrice qui a fourni une première version anglaise de mon étude de mars 2000 et qui, pour faciliter son travail, a recherché dans la version anglaise les citations du Rapport Bergier figurant en français dans mon texte.

au sens statistique du terme, c'est-à-dire *peu sensibles* au chiffre exact adopté pour le nombre total de refoulements; ce qui me paraît un résultat intéressant et important, mais qui n'a guère été enregistré par les participants au débat actuel, ni d'ailleurs par les médias. Si la chose avait été notée, on aurait sans doute moins parlé d'une « bataille de chiffres ». La raison de la robustesse des estimations en question est simple : comme plus de 51'000 réfugiés civils 'illégaux'²⁹ ont été admis pendant la guerre, même l'hypothèse de 5'500 cas de refoulements non enregistrés ou non connus (soit 30'000 au lieu de 24'500) n'a que peu d'effet sur les taux de refoulement ou d'admission, du moins si on calcule ces taux correctement³⁰.

Après ces quelques commentaires généraux, venons-en à des considérations plus *techniques* sur les chiffres/statistiques/données concernant les *refoulements*. Ces considérations vont être assez longues et détaillées, mais je crois que cela en vaut la peine, car la discussion récente a montré qu'il règne une certaine confusion dans ce domaine, y compris parmi nombre d'historiens.

3.2 Chiffres et statistiques sur les refoulements

Pratiquement tout le monde, du moins en Suisse³¹, se fonde sur l'étude de Guido Koller parue dans *Etudes & Sources*, 22/1996. Le souci de la rigueur scientifique m'oblige à faire état ici de quelques critiques détaillées, ce qui va demander un certain nombre de paragraphes. Il va de soi que ces critiques sont énoncées dans un esprit constructif.

A la page 103 de son étude, Guido Koller écrit ceci³² :

Le nombre des refoulements *enregistrés* peut donc être établi à 24'400. Il est par contre impossible de connaître le nombre des personnes *effectivement* refoulées. On sait uniquement qu'il doit être nettement supérieur au premier. En effet, avant le 13 août 1942, les renvois n'étaient pas toujours enregistrés. Après cette date, malgré l'ordre de les enregistrer, ils ne le furent pas toujours, notamment au moment d'importants flux de réfugiés (italiques dans l'original ; soulignements ajoutés).

Le deuxième 'pas toujours' relativise quand même, me semble-t-il, l'importance numérique des refoulements après le 13 août 1942, ainsi qu'il a déjà été argué plus haut. Les travaux sur la région genevoise ont aussi montré que s'il y a bien eu des cas de refoulements non enregistrés, tout indique qu'ils ont été *peu*

²⁹ Selon la terminologie de l'époque, c'est-à-dire sans papier d'entrée en règle.

³⁰ Pour prendre les chiffres cités, le taux de refoulement par tentative d'entrée est, pour 24'500 refoulements, de $24'500/(51'000+24'500) = 32\%$, soit un taux d'admission de 68%, toujours pas tentative d'entrée. Pour 30'000 refoulements, le taux de refoulement se monte à $30'000/(51'000+30'000) = 37\%$, soit un taux d'admission de 63%, ce qui donne une différence de seulement cinq points de pourcentage. A noter qu'il serait incorrect de calculer, comme on peut le voir ci ou là, le taux de refoulement de la manière suivante: $30'000/51'000 = 57\%$; en effet, dans une période hypothétique où tous les candidats à l'asile auraient été refoulés et aucun accepté, cela demanderait une division par zéro ! La formule correcte donne, comme il se doit, un taux de refoulement de 100% dans une période hypothétique où tous les candidats à l'asile auraient été refoulés et un taux de 0% dans une autre période hypothétique où tous auraient été acceptés.

³¹ Mais pas Serge Klarsfeld en France, comme on l'a vu.

³² La citation provient du résumé en français de l'étude de M. Koller. Le texte allemand correspondant se trouve à la page 99 ; voir aussi la p. 100.

nombreux. Quant aux refoulements avant la date indiquée, il faut insister sur le fait que c'est dès l'été 1942 (mise en œuvre de la 'solution finale' dans les territoires occupés d'Europe occidentale) que la situation est devenue critique à la frontière. Dans la période précédente de la guerre, le nombre de candidats civils à l'asile et donc celui des refoulements étaient certainement beaucoup plus petits, sauf peut-être lors de la capitulation française au printemps de 1940.

Autant que je sache, personne d'autre n'avait jamais remarqué quelque chose d'apparemment fort curieux dans le principal tableau (pp. 94-6) de M. Koller, lequel est reproduit ci-dessous. Comme on voit, ce tableau comporte deux colonnes pour les douze mois de chacune des années 1940-1945. La colonne A se fonde sur 'la statistique du 29 décembre 1945' et la colonne B sur 'd'autres rapports de refoulements'. Au bas du tableau figurent une première ligne indiquant les totaux annuels uniquement pour la colonne A et une seconde ligne ('*zusätzlich*') donnant, pour la colonne B uniquement, des chiffres annuels 'additionnels'.

Tableau 1

Tabelle 4: Nachweisliche Wegweisungen von Januar 1940 bis Mai 1945													
Spalte A : Wegweisungen gemäss Statistik vom 29. Dezember 1945; Spalte B: Andere Wegweisungsmeldungen													
	1940		1941		1942		1943		1944		1945		
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	
Januar				4		35	150	229	282	:		217	
Februar				2		12	206	211	194	:		451	
März				4		6	322	561	232	10782 ²³³		209	
April		2		5		13	230	292	237	392		284	691 ²²⁴
Mai		30		7		21	180	191 ²²⁵	188	483 ²²⁶		203	
Juni		905 ²²⁷		34		2	16	308		284			
Juli		48		32		38 ²²⁸	236		180				
August		3		37		192	317	215	476	1448 ²²⁹			
September		7		20		201	314 ²³⁰	342	1726	412	719 ²³¹		
Oktober		2		29		359		504	:	315			
November		2		26		91	162	408	:	876			
Dezember				36		172	329 ²³²	223	:	322			
Total						1017		3324		3998		1364	
Zusätzlich		999		236		605		(1780)		(10668)		407	

Wegweisungen gemäss Statistik 29.12.1945: 9703; Zusätzlich: 14695 Nachgewiesene Wegweisungen insgesamt: 24398

Source : G. Koller, op.cit., page 94

La chose curieuse est qu'en totalisant les données mensuelles pour chaque année dans les colonnes B, on trouve des résultats différents des totaux annuels 'additionnels' indiqués dans la seconde ligne au bas de tableau alors que cela joue parfaitement pour les colonnes A. Pour 1942, par exemple, l'addition des chiffres mensuels de la colonne B donne, comme on peut le vérifier, 1'263 refoulements contre un total annuel 'additionnel' de 605, soit moins de la moitié. Je me suis aperçu de ces écarts après avoir mis tous les chiffres du tableau sur ordinateur dans le but d'obtenir une série de chiffres mensuels. La Commission Bergier, elle, n'y a pas pris garde et, dans son Rapport, elle a indiqué à diverses reprises un nombre de refoulements pour une période donnée qui

résultait d'une simple addition des chiffres mensuels dans les colonnes A et B – un nombre qui était dès lors 'gonflé' de manière importante³³.

Intrigué, je me suis mis en rapport avec M. Koller au début de l'an 2000. Il s'en est suivi une longue – et fort courtoise – correspondance électronique. M. Koller m'a ainsi expliqué que certains refoulements dans la colonne B figuraient *aussi* dans la colonne A, et c'est pourquoi les totaux annuels pour le colonne B ne jouent pas, car ils ont été corrigés pour éliminer ces *doubles comptages*. A la question : « Est-il possible d'obtenir des chiffres mensuels corrigés pour les doubles comptages, et cela sur toute la durée de la guerre ? », la réponse a été négative car « il n'est pas possible de procéder à ce calcul [= la ventilation par mois des données dans la colonne B] pour la période entre octobre 1943 et mars 1944, car la distribution par mois du chiffre de 10'782 refoulements [indiqué dans la colonne B pour le mois de mars 1944] n'est pas connue »³⁴. Mais alors, il devrait être possible de faire ce calcul pour les mois avant octobre 1943 (c'est-à-dire y compris pour 1942, année cruciale) ainsi qu'après mars 1944.

Mon correspondant m'a confirmé que cela était possible pour ces autres mois et, du même coup, il a bien voulu m'expliquer la méthode suivie pour éliminer les doubles comptages – ou plus exactement *certaines* d'entre eux seulement (voir plus loin). Comme cette méthode n'est pas explicitée dans la source et qu'elle pourrait bien n'être connue que de son auteur et peut-être de quelques autres personnes, il vaut la peine de la décrire ici, dans un esprit de service. Ses principes, tels qu'expliqués par M. Koller, sont les suivants. Si, pour un mois donné, il n'y a de chiffre que dans la colonne A, on retient celui-ci. On procède de même si, toujours pour un mois donné, il n'y a de chiffre que dans la colonne B. *Quid* s'il y a des chiffres dans les deux colonnes ? Dans ce cas, on retient seulement le plus élevé, qu'il soit dans la colonne A ou dans la colonne B, mais on ne tient pas compte de l'autre. – Cela peut cependant être dit plus simplement : comme on constate que lorsqu'il y a des chiffres mensuels dans les deux colonnes, ceux dans la colonne B sont toujours plus élevés que ceux dans la colonne A, on prend les chiffres B chaque fois qu'ils existent ; et autrement ceux de la colonne A. Considérons, à titre d'exemple, l'année 1942 : en procédant comme il vient d'être dit, on trouve en additionnant les chiffres mensuels sélectionnés comme ci-dessus un total de 1'622 refoulements³⁵, ce qui correspond à l'addition des deux totaux annuels sur les deux lignes du bas du tableau (1'017+605 = 1'622).

Selon le commentaire figurant à la page 92 de l'étude de Guido Koller, la différence entre les colonnes A et B ne tient pas qu'à une question de sources : pour la colonne A, on connaît les *noms* des personnes refoulées (ou en tout cas des indications

³³ On lit par exemple ceci à la page 152, note 273, du Rapport : « Du 1^{er} septembre au 31 décembre 1942, 7'372 réfugiés ont été acceptés en Suisse; le recensement des refoulements (incomplet) montre que pendant la même période au moins 1'628 personnes ont été refoulées ». On peut vérifier que ce total de 1'628 personnes refoulées correspond au total des chiffres donnés pour septembre-décembre 1942 dans les col. A et B du tableau de Guido Koller. – En suivant la méthode qui est explicitée plus loin, le chiffre correct des refoulements pour septembre-décembre 1942 est de 1'164 (= 314+359+162+329), et non pas de 1'628, soit un écart de presque 36%.

³⁴ Email de G. Koller du 24.01.00. Ma traduction.

³⁵ Soit : 35+12+6+13+21+16+38+317+314+**359**+162+329 = 1'622 (le chiffre en gras est dans la colonne A, tous les autres dans la colonne B).

individuelles) alors que les refoulements figurant dans la colonne B ont été ‘*anonymes*’, ayant été annoncés globalement et, semble-t-il, surtout par téléphone. Ne sachant que cela, on pourrait se poser une question toute simple : comment a-t-il été possible d’identifier les doubles comptages, c’est-à-dire les personnes figurant à la fois sous A et sous B, si les noms de celles dans la colonne B ne sont pas connus du tout ? La réponse à cette question est que les doubles comptages ont été éliminés, du moins en principe (voir plus loin), non pas en identifiant les personnes, mais en prenant dans un mois donné le chiffre B des refoulements anonymes lorsqu’il y en a un (ce qui est le cas pour 21 des 34 mois allant d’août 1942 à mai 1945), l’idée étant que seule *une partie* des refoulements anonymes s’est traduite par une inscription dans le ou les fichiers nominatifs sous-tendant la colonne A ; à défaut de chiffres B, on prend alors (pour 13 mois sur 34) les chiffres A³⁶.

A y réfléchir, la méthode de M. Koller soulève cependant une première question : quand il substitue aux chiffres de la colonne A ceux, plus élevés, de la colonne B, peut-on être sûr que les deux indications chiffrées se recourent bien, c’est-à-dire est-il raisonnablement certain qu’ils se rapportent aux mêmes ensembles de refoulements dans la même période ? Etant donné les idiosyncrasies de la bureaucratie et les avatars des relevés statistiques, il se pourrait bien que les deux ensembles ne se recourent souvent qu’imparfaitement.

Les chiffres de M. Koller soulèvent aussi un problème plus ponctuel : les refoulements anonymes de la colonne B comprennent sans aucun doute des refus ayant touché des *militaires* (or, toute la discussion concerne les réfugiés *civils*), comme M. Koller a bien voulu le reconnaître³⁷. A cet égard, on remarque que sur un total de 24’398 refoulements, pas moins de 10’782 (44% !) concernent l’ensemble des mois d’octobre 1943 à mars 1944, une ventilation par mois n’étant pas possible pour cette période (voir plus haut). Or, ces mois ont été dominés par un afflux de réfugiés à la frontière tessinoise, suite à la capitulation italienne et à l’occupation de la péninsule par les Allemands. Parmi ces réfugiés, il est certain qu’il y avait beaucoup de militaires et de réfractaires à la conscription dans les forces armées de la République de Salô, des réfractaires qui étaient considérés non pas comme des civils, mais comme des militaires. Il est donc hautement probable que le chiffre de 10’782 refoulements (anonymes) comportent de nombreux cas ayant touché des militaires ou des réfractaires – d’où une première source importante d’*inflation* des chiffres de Guido Koller.

³⁶ A noter que, dans les mois où il y a des chiffres dans les deux colonnes, les chiffres A sont quelquefois à *peine* inférieurs aux chiffres B (février et mai 1943, p.ex.) et quelquefois *très* inférieurs (surtout dans la période allant de septembre 1943 à mars 1944).

³⁷ A la note 224 du tableau, des réfugiés militaires sont d’ailleurs mentionnés explicitement. – A noter que, contrairement à ce qu’on lit souvent, les Conventions de la Haye et en particulier la Convention V (1907) ne prévoyaient pas de *droit* à l’asile pour les réfugiés militaires, mais seulement l’obligation de les interner s’ils accédaient au territoire d’un Etat non belligérant. Mais, suite entre autres à l’épisode des « Bourbakis » en 1870-71, la pratique suisse avait évolué en direction d’un asile automatique pour les réfugiés militaires, sans toutefois en faire un droit formel. C’est ce qui a permis de refuser de recevoir certaines catégories de personnel militaire ou paramilitaire vers la fin de la guerre (SS, hauts gradés nazis et fascistes, etc.) Remerciements à MM. Guido Koller et Simon Hotte, un de mes assistants de l’UNIL qui travaille à une thèse de droit international, pour m’avoir éclairé sur ce point juridique.

Il y a d'autres difficultés encore avec ces données que tout le monde utilise. Ainsi, on sait qu'il y a eu de nombreux cas de candidats à l'asile qui ont indiqué des identités fausses et aussi des cas de changements d'identité lors de tentatives multiples, et cela pour des raisons bien compréhensibles. A noter que c'est aussi ce qui se produit souvent aujourd'hui avec les requérants d'asile, et pour la même raison (maximiser les chances de ne pas être refoulé). Dès lors, peut-on être sûr que les refoulements retenus dans la colonne A (refoulés dont les noms ont été relevés) comme ceux retenus dans la colonne B (refoulements anonymes) ne comprennent pas des doubles comptages et autres 'impuretés' statistiques ? et cela en nombre peut-être fort élevé ?

En d'autres termes, les refoulements dans la colonne A n'ont, selon toute apparence, pas fait l'objet de la part de M. Koller de 'micro-examens' aussi minutieux et rigoureux que ceux entrepris par les chercheurs genevois pour être sûr – ou aussi sûr que possible – que les mêmes personnes n'ont pas été comptées plus d'une fois. A cet égard, il est clair que Guido Koller a procédé de façon plus 'macro' que 'micro', ce qui est compréhensible, étant donné le nombre très élevé de cas individuels dans la colonne A et étant donné les moyens matériels importants qu'une approche authentiquement micro aurait demandés (en supposant en outre que les données individuelles existantes soient suffisantes pour une approche micro) ; et aussi parce que les refoulements anonymes dans la colonne préférée (B) ne peuvent pas, par définition, faire l'objet d'un micro-examen au niveau des personnes individuelles qui ont été refoulées.

Au chapitre général des doubles comptages, il découle de ce qui précède que la question se pose *deux fois*, dans deux contextes différents. D'une part, il y a les doubles comptages dans la consolidation des totaux des colonnes A et B du tableau de M. Koller, lesquels doubles comptages ont été en principe éliminés par le biais de la méthode décrite précédemment. D'autre part, et outre le problème des refoulements de militaires et de réfractaires, il y a encore les doubles comptages *à l'intérieur* de chacune de ces colonnes, lesquels tiennent à la probabilité ou plutôt à la quasi-certitude que des mêmes personnes ont été comptées deux ou plusieurs fois, soit en raison de repérages non faits au niveau individuel et/ou en raison de changements d'identité lors de tentatives multiples (colonne A pour les personnes refoulées dont les noms ont été relevés) ; soit parce qu'il est matériellement impossible de les identifier (refoulements anonymes dans la colonne B). Lorsque M. Koller affirme qu'il a tenu compte des doubles comptages, il entend ceux qui ont été en principe éliminés dans la consolidation des deux colonnes. Cela laisse, outre le problème des refoulements de militaires et de réfractaires, les doubles comptages à l'intérieur des colonnes, des doubles comptages qui, pour autant qu'on puisse voir, n'ont *pas* été corrigés du tout et qui sont ceux sur lesquels j'ai mis l'accent dans divers textes.

Malgré ce qui a été dit sur la priorité à donner aux taux et probabilités, considérons quand même un moment les chiffres absolus. Avec les hypothèses énoncées plus haut, je suis arrivé à un total *estimé* pour toute la Suisse d'environ 8'000 personnes refoulées définitivement³⁸. Une extrapolation à partir de l'étude genevoise donne un chiffre suisse encore plus bas (environ 3'000), comme cela a été abondamment mentionné dans le récent débat public. A l'encontre de cela, M. Koller a argué que ces estimations

³⁸ A noter cependant que pratiquement *tous* les nombres ou chiffres sur lesquels le débat porte sont des *estimations*.

ou extrapolations ‘ne tenaient pas’, ne serait-ce que parce qu’il y a environ 10'000 cas de refoulements avec enregistrement des noms ou autres indications individuelles. Ce contre-argument laisse cependant sceptique pour les raisons indiquées dans les paragraphes précédents (nombreux doubles comptages à l’intérieur des colonnes, refoulements de militaires et de réfractaires). Personnellement, je me demande si, en fin de course et quand tout aura été dit (si c’est jamais le cas), on n’en reviendra pas à un chiffre de moins de 10'000 civils refoulés (\neq refoulements) – c’est-à-dire à un chiffre pas trop éloigné de celui de Ludwig !

A son estimation de 24'500 refoulements, Guido Koller ajoute 5'500 demandes de visa d’entrée qui ont été refusées, pour arriver à un total de plus de 30'000 personnes qui n’ont pas été admises en Suisse³⁹. On remarque que ces 5'500 demandes de visa refusées ne représentent qu’une fraction du nombre des demandes de visa refusées : au total, il y a eu 14'500 demandes de visa qui ont été refusées (60%) contre 9'600 qui ont été acceptées (40%). M. Koller précise judicieusement qu’il n’est pas possible d’ajouter simplement les 14'500 demandes refusées aux 24'500 refoulements, car certaines des personnes dont la demande de visa a été rejetée peuvent très bien avoir voulu tenter leur chance ensuite à la frontière en tant que réfugiés ‘illégaux’, de sorte qu’en prenant le chiffre total de 14'500 il y aurait à nouveau des doubles comptages, les troisièmes du genre. Par conséquent, M. Koller ne retient qu’une fraction (5'500) du total des demandes refusées (14'500), encore qu’on puisse se demander comment cette fraction a été déterminée et soupçonner qu’elle l’a été de manière ‘pifométrique’, vraisemblablement pour arriver au chiffre rond de 30'000.

Plus fondamentalement, l’affirmation – largement répercutée dans les médias suisses et étrangers – que la Suisse a refoulé ou refusé au moins 30'000 *personnes* constitue un cas flagrant de confusion entre refoulements, demandes de visa refusées et personnes refoulées ou refusées. En effet, à 24'500 *refoulements* M. Koller ajoute 5'500 *demandes* de visa refusées pour arriver à un total de 30'000 *personnes* non admises ! Pour user d’une métaphore, cela revient à vouloir additionner des pommes et des oranges pour obtenir des figues. S’il n’y a probablement pas eu beaucoup de personnes qui ont déposé plus d’une demande de visa (encore que cela ne soit pas certain), répétons que le chiffre de 24'500 refoulements comprend certainement un nombre probablement élevé de tentatives multiples et donc de doubles comptages au niveau des personnes individuelles, M. Koller n’ayant tenu compte que d’une des deux principales

³⁹ « Plus de 30'000 personnes (...) », car dans l’optique de Guido Koller il reste encore les refoulements non enregistrés. – Le chiffre de 30'000 ne figure pas dans l’étude de 1996 où, après avoir explicité son résultat de 24'500 refoulements, M. Koller ne fait que mentionner ensuite les demandes de visa refusées, mais sans amalgamer les deux choses explicitement. Il a cependant fait état d’un total de 30'000 personnes « interdites d’entrée » en plusieurs autres circonstances – ainsi, dans une interview donnée à la *Tribune de Genève* en date du 12 octobre 2000 où on lit ceci :

« Il faut retenir deux chiffres. Il y a eu 14'500 demandes [de visa] d’entrée refusées « à la frontière », mais ceci doit être un lapsus ou une mauvaise transcription des propos de M. Koller, ces demandes ayant surtout été déposées dans des consulats], selon un document de la Police fédérale des étrangers. Nous avons comptabilisé 24'500 refoulements. En additionnant ces deux chiffres – et en tenant compte de la possibilité qu’une personne ait pu faire une demande d’entrée et être aussi l’objet d’un ou de plusieurs refoulements – nous sommes parvenus à la conclusion que 30'000 *personnes* n’ont pas été admises » (italique ajouté).

sources de double comptage. En outre, il y a le problème des refoulements de militaires et de réfractaires.

Ce chiffre, clairement inexact et sans aucun doute trop élevé, de « plus de 30'000 personnes refoulées ou refusées par la Suisse » a pris depuis 1996 les allures d'une sorte de vérité officielle et définitive. Il a d'ailleurs déjà trouvé sa place dans certains manuels d'histoire. Ainsi, Georg Kreis a écrit dans un ouvrage publié en 1997 :

Après avoir accueilli 10'000 réfugiés seulement, on ferma la frontière en été 1942, abandonnant ceux qui avaient été renvoyés à un sort aléatoire, voire à la mort⁴⁰. On sait aujourd'hui que 30'000 personnes au moins furent refoulées⁴¹.

A ce jour, Guido Koller défend toujours son estimation, comme on a encore eu l'occasion de le constater lors de la table ronde du 24 novembre 2000. Cela peut se comprendre, l'étude de 1996 étant une partie importante de son « capital intellectuel ». Mais l'histoire n'est jamais écrite définitivement. L'étude de 1996 a certainement été une contribution importante sur une question qui, comme pour beaucoup de questions historiques, fait l'objet d'un débat constant procédant par *avancées successives* – du moins on veut l'espérer, car il peut aussi y avoir des reculs (et, à mon avis, il y en a eu dans le domaine en question). Quoi qu'il en soit, il n'y aurait aucune honte à reconnaître qu'une recherche qui a été faite 'en son temps' – et qui a constitué alors, répétons-le, une avancée certaine – n'est pas le dernier mot en la matière.

On peut être sûr que lorsque ce chiffre (inexact et sans aucun doute trop élevé) de 30'000 personnes refoulées ou refusées par la Suisse a été repris et répercuté par les médias nationaux et étrangers, beaucoup dans le grand public auront compris que toutes ces personnes étaient des Juifs qui ont ensuite tous trouvé la mort dans les camps d'extermination. En réalité, de loin pas tous les candidats à l'asile et de loin pas toutes les personnes refoulées étaient menacés dans leur vie – il suffit de penser, par exemple, aux très nombreux réfractaires au STO⁴². Il semble que même parmi les Israélites qui ont été refoulés définitivement après une ou plusieurs tentatives d'entrée, beaucoup ont heureusement réussi à échapper à leurs bourreaux nazis d'une manière ou d'une autre⁴³.

Revenons un moment sur la question des visas refusés, soit 14'500 (60%) sur un total d'un peu plus de 24'000 demandes déposées. Ajouter, comme M. Koller l'a fait, les demandes refusées aux refoulements ne change cependant pas grand-chose au taux d'accueil moyen *par tentative d'entrée*. En prenant le chiffre de 24'500 pour les refoulements et celui – incontesté - de 51'100 pour les réfugiés civils 'illégaux' qui ont été admis, le taux moyen d'accueil par tentative d'entrée (\neq par personne) est de 68% pour tous les candidats à l'asile et pendant toute la guerre, soit *un peu plus* de deux chances

⁴⁰ Sur cette « fermeture de la frontière » qui n'en fut pas une, voir mon étude de mars 2000, pp. 5 *et seq.*

⁴¹ *La Suisse dans l'histoire*, tome 2 par Georg Kreis : 1700 à nos jours, éditions Silva, 1997, p. 211.

⁴² Le Rapport des Archives d'Etat de Genève donne des précisions intéressantes sur les sanctions, plus ou moins lourdes ou légères, mais jamais extrêmes, qui étaient réservées par Vichy aux réfractaires qui se faisaient prendre.

⁴³ Selon la Commission Bergier dans *Le Temps* du 20 octobre 2000 : « Ruth Fivaz-Silbermann avance le chiffre de 2'036 personnes civiles refoulées à la frontière genevoise (...) dont 981 Juifs. (...) Dans l'état actuel des recherches, plus d'une centaine de noms de refoulés à Genève se retrouvent dans les listes des trains de déportation de France vers les camps de la mort », ce qui donne (à ce jour) une proportion d'un sur dix.

sur trois⁴⁴. En admettant qu'aucune des personnes dont la demande de visa a été refusée n'ait ensuite tenté sa chance 'illégalement' à la frontière, ce qui est une hypothèse certainement trop restrictive, le taux moyen par tentative (légal ou 'illégal') s'établit à 61%, soit *un peu moins* de deux chances sur trois⁴⁵. Si l'on adopte le chiffre d'environ 30'000 refoulements au lieu de 24'500 pour tenir compte des refoulements non enregistrés ou non connus, ce taux passe de 63% à 57%. La raison pour cet effet modeste sur le taux d'accueil est simplement que si l'on inclut dans le calcul les demandes de visa qui ont été refusées, il faut aussi y inclure les 40% qui ont été acceptées.

Tenir compte des demandes de visa soulève par ailleurs un problème plus fondamental. Si l'on inclut ce facteur dans les estimations, ne faudrait-il pas alors aussi considérer les candidats 'potentiels' à l'asile qui n'ont pas fait du tout de tentative (légal ou 'illégal'), sachant ou, plus exactement, croyant qu'ils n'avaient pas de chances d'être accueillis ou que des chances négligeables ? L'ennui est que leur nombre n'est évidemment pas connu et ne peut non plus être estimé de manière suffisamment fiable⁴⁶.

Ce qui est certain est que le 'réservoir' (pour utiliser un terme technique) de réfugiés potentiels qui existait alors en Europe occidentale et centrale était très grand, pour ne pas dire énorme, et ne comprenait de loin pas que des Israélites persécutés. Ainsi, selon André Lasserre⁴⁷, il y avait rien qu'en zone dite libre 170'000 étrangers, dont de nombreux Espagnols républicains, que Vichy considérait comme indésirables et qu'il 'encourageait' à émigrer. Par ailleurs, les travailleurs-esclaves que les Nazis avaient déportés d'Europe orientale, ou en plus petit nombre d'Europe occidentale, pour les faire travailler dans les usines, les champs ou les ménages allemands, se montaient selon les sources et les définitions à entre 3 et 7-8 millions⁴⁸, dont bon nombre ne se trouvaient pas trop loin de la frontière suisse. A quoi il faut ajouter les prisonniers de guerre soviétiques qui avaient survécu⁴⁹ ainsi que ceux d'autres nations, dont quelque 2 millions de Français et environ 200'000 Anglais et Américains, les travailleurs du STO, les résistants et les opposants au nazisme, les gens du voyage, etc.

Imaginons un instant que les autorités suisses aient décidé d'ouvrir complètement la frontière et d'accueillir automatiquement tous ceux et toutes celles qui s'y pré-

⁴⁴ Cf. mon étude de mars 2000, p. 15.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 40.

⁴⁶ Ludwig écrit cependant que ces personnes devaient se chiffrer par milliers (*viele Tausende*).

⁴⁷ Cf. LASSERRE, *Frontières et camps : Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne, 1995, pp. 120 et 160.

⁴⁸ « A total of 3 million *Ostarbeiter* were taken to Germany, so that Ukrainians constituted about 75 percent of the total » (<http://users.1st.net/dhancock/anna.html>). – « There were 7.6 million foreign workers in the Reich during September 1944 : 2.8 million of them came from the Soviet Union, 1.7 million from Poland, 1.3 million from France ; overall, almost twenty European countries were represented among the workers employed in the Reich at that time. » ; traduction d'un article d'Ulrich Herbert de l'Université de Fribourg i.B., dans la *Frankfurter Allgemeine* du 16 mars 1999 (http://www.ess.uwe.ac.uk/genocide/slave_labour13.htm).

⁴⁹ Sur un total de quelque 5,7 millions de prisonniers de guerre soviétique, seulement environ 2 millions survécurent, ce qui signifie à peu près 3,7 millions de morts ; cf. Peter NOVICK, *The Holocaust in American Life*, Houghton Mifflin Co., 1999, p. 41.

senteraient. N'est-il pas évident que, dans ces conditions, il y aurait eu un afflux de candidats à l'asile véritablement trop massif pour être maîtrisé par un si petit pays ? En réalité, bien sûr, « il était exclu d'accueillir tous les réfugiés » (André Lasserre⁵⁰).

De tout cela, il résulte qu'il vaut mieux, d'un point de vue scientifique, se limiter à celles et à ceux qui ont *effectivement* atteint la frontière pour y être accueillis ou refoulés. Tenter d'élargir le champ pour y inclure tous ceux et toutes celles qui ont pu être affectés, peu ou prou, par la politique suisse envers les réfugiés est en effet une entreprise par trop aléatoire. Si on s'y lance néanmoins, la conclusion absurde serait alors que la Suisse a été, à la limite, responsable du sort tragique ou moins tragique de *tous* les réfugiés potentiels en Europe, à l'exception de ceux qu'elle a accueillis.

Revenons enfin sur la situation dans la région genevoise. Les entrées de réfugiés dans cette région représentent, a-t-on dit dans le débat, environ 40% du total pour la Suisse⁵¹. Pour quiconque est formé en statistique et habitué à penser en termes d'échantillons et de 'populations' (au sens technique du terme), la *présomption* est dès lors que les données genevoises constituent un très grand échantillon représentatif de l'ensemble de la pratique suisse envers les réfugiés. Mais si l'on argue que la pratique genevoise a été significativement plus généreuse – et la frontière genevoise plus 'porreuse'⁵² – qu'ailleurs, et que cette pratique n'est donc pas représentative, il s'ensuit que la pratique a été significativement *moins* généreuse ailleurs, le terme 'significativement' étant ici pris dans son sens strictement statistique. Est-ce le cas ?

A ma connaissance, il n'est pas possible de donner aujourd'hui une réponse assurée à cette question, des données chiffrées aussi fiables que pour la région genevoise faisant (encore ?) défaut pour les autres grandes portes d'entrée pendant la guerre (Tessin, Bas-Valais). On a longtemps cru que le Tessin n'avait pas de sources, mais cela s'est révélé faux, ce qui permet d'espérer que de futurs travaux nous éclaireront à ce sujet⁵³. Par ailleurs, au questionnaire envoyé par la Division de Police en 1942, les Cantons ont à peu près tous répondu dans le même esprit : on ne peut pas accueillir plus de monde sur notre territoire, à moins d'un partage des charges financières⁵⁴. Enfin, il est possible que s'il devait réellement y avoir eu des pratiques significativement différentes dans les diverses régions, cela a été dû plus à des circonstances particulières (situation différente et changeante à la frontière, position et particularités géographi-

⁵⁰ Communication directe citée dans mon livre, *Le mobbing d'un petit pays – Onze thèses sur la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne, 1999, p. 78, note 96.

⁵¹ G. KOLLER dans *24 Heures* du 16.10.00 : « Douze mille réfugiés accueillis en Suisse sont enregistrés à Genève, 8'000 dans le Bas-Valais et 11'000 au Tessin. » Cela donne 39% pour la région genevoise, encore que la somme de ces chiffres est de 31'000 réfugiés accueillis contre un total avéré d'environ 51'000.

⁵² Le vilain mot ! D'ailleurs, parler de la « porosité » ou de la « perméabilité » de la frontière est une manière de minimiser la distinction capitale entre la pratique à la frontière, d'une part, et le discours officiel, de l'autre.

⁵³ Consultés rapidement et partiellement, ceux de Renata Brogginini ne semblent pas donner d'indications utilisables dans ce contexte.

⁵⁴ Pour plus de détails à ce sujet, voir la p. 54 du Rapport des archives d'Etat de Genève.

ques, etc.) qu'à des politiques cantonales différentes, ici délibérément plus libérales, là plus restrictives⁵⁵.

Pour conclure cette section, un des reproches majeurs qu'on peut adresser au Rapport Bergier est que, tout en citant des chiffres à tout bout de champ, il s'est contenté d'utiliser tels quels, et souvent fautivement (voir plus haut), ceux qui existaient avant le début des travaux de la Commission. Avec les moyens matériels à sa disposition, la Commission aurait pu et dû reprendre tout le problème à la base, comme les Archives d'Etat genevoises l'ont fait. Maintenant, il est sans doute trop tard pour cela, le Rapport final de la Commission étant dû pour la fin de 2001, du moins en principe.

4. ... et d'une ou deux autres choses (en matière de 'méthodes'⁵⁶)

4.1 Le modèle de la Commission Bergier

Tout le monde utilisant des modèles, celui qui sous-tend les interprétations de la Commission Bergier peut se représenter schématiquement ainsi⁵⁷ :

Peur de l'*Überfremdung*⁵⁸ → antisémitisme → politique inhumaine envers les réfugiés

A mon avis, ce modèle ne passe pas plusieurs tests de vérification. Considérons d'abord son premier élément, la peur de l'*Überfremdung*.

Dans les années 1930, avec la Grande Crise économique, l'arrivée des Nazis au pouvoir, la barbarisation croissante du fascisme italien et d'autres malheurs encore, il est à peine exagéré d'évoquer en rétrospective un 'cloaque' européen : une Allemagne nazifiée ; une Italie fascisée ; une Angleterre en proie aux douces, mais dangereuses illusions du pacifisme et de l'*appeasement* ; une France affaiblie, démoralisée et polarisée, avec une extrême-droite et une extrême-gauche virulentes, avec aussi, dès 1936, un gouvernement de Front populaire anti-libéral et anti-bourgeois ; une Russie convulsée par les abominations de 'l'expérience communiste' ; une dérive dictatoriale dans la plupart des autres pays (Pologne, Espagne, Portugal, Grèce, Roumanie, etc.)⁵⁹ – voilà le très sombre et très affligeant tableau qu'offrait alors la plus grande partie du Continent. A quoi il faut encore ajouter une Amérique profondément isolationniste et largement anti-européenne⁶⁰.

⁵⁵ Au cours de la table ronde, Guido Koller a mentionné qu'environ 20% des réfugiés accueillis dans la région genevoise étaient des enfants qui avaient de meilleures chances d'être admis. Mais est-il sûr que cette proportion a été plus faible au Tessin, par exemple ?

⁵⁶ Le thème de la table ronde étant « Sources et méthodes », ce qui suit ne sort pas du cadre assigné.

⁵⁷ Cette sous-section et la suivante reprennent, en les abrégant, les modifiant ou les complétant, certains passages de mon étude de mars 2000 et de mon article dans *Le Temps* du 11 octobre 2000.

⁵⁸ Il n'y a pas de bonne traduction française pour ce terme.

⁵⁹ La Tchécoslovaquie étant une exception sur le Continent, du moins jusqu'en septembre 1938.

⁶⁰ Sur ce dernier point (une Amérique largement « anti-européenne »), voir en particulier le tableau éloquent brossé par David KENNEDY, *Freedom from Fear*, Oxford UP, 1999.

Cela étant, il était au fond naturel et rationnel que beaucoup de Suisses de ce temps-là, la plupart sans doute, du moins dans les parties germanophone et italophone, se soient distanciés toujours davantage de l'étranger, en particulier de 'l'étranger proche', et que dans ces conditions ils se soient inquiétés d'une éventuelle *Überfremdung* du pays⁶¹. Autrement dit, le repli sur soi-même ; la peur et le rejet de l'étranger ; un patriotisme sans concession (et donc parfois étroit) ; la célébration de «l'exception suisse» en général et de la version helvétique de la démocratie en particulier⁶² – tout cela n'était pas sans justifications dans le monde d'alors. L'Europe continentale de ce temps-là était toujours plus celle des extrémismes et des dictateurs, grands ou petits, de gauche ou de droite. Elle était donc très différente de celle d'aujourd'hui, et il en allait de même en Suisse pour les motifs sous-jacents à la peur de l'*Überfremdung*. L'ignorer invite l'amalgame abusif.

A cet égard, il est paradoxal que les mêmes historiens, dont apparemment ceux de la Commission Bergier, qui se complaisent aujourd'hui à dénoncer rétrospectivement le nazisme et le fascisme, mais plus rarement le communisme, s'étonnent pourtant et s'indignent souvent de l'aversion que beaucoup de Suisses de l'époque ressentaient à l'égard de l'étranger en général et du reste de l'Europe en particulier.

Venons-en au deuxième élément du modèle de la Commission Bergier : l'antisémitisme considéré comme un sous-produit de la xénophobie en général et de la peur de l'*Überfremdung* en particulier, ce qui en soi est déjà un raccourci audacieux, pour ne pas dire une 'terrible simplification', mais que je renonce à discuter ici en détail⁶³. Le Rapport souligne à juste titre que le degré de diffusion de l'antisémitisme dans la Suisse de l'époque est impossible à déterminer avec précision, la pratique des sondages y étant alors inconnue. L'hypothèse la plus plausible est celle d'un antisémitisme latent et diffus. Il serait cependant abusif de soutenir ou de laisser supposer que l'antisémitisme infectait alors la société suisse tout entière. Ainsi, on imagine mal que cela ait été la règle dans les milieux sociaux-démocrates, ou même dans tous les milieux bourgeois, lesquels n'étaient de loin pas homogènes ou unanimes, à cet égard comme à d'autres.

Le Rapport reconnaît aussi que l'aberration antisémite était alors fort répandue dans le reste du monde, avec cependant des degrés d'incidence variables : alors que selon les sondages qui s'y pratiquaient déjà à l'époque, plus de la moitié des habitants des Etats-Unis et presque la moitié des parlementaires de ce pays faisaient ouvertement

⁶¹ Bien entendu, cette révolusion face à la dérive et à la barbarisation de la presque totalité de l'Europe a été partagée par de nombreux autres Européens. De même, tous les Américains n'étaient évidemment pas isolationnistes et anti-européens.

⁶² Certains historiens suisses ont parlé d'une « fascisation » de la Suisse dans les années 1930. Là, à mon avis, on touche au fantasme. N'y avait-il pas en Suisse une presse libre, des partis politiques, un Parlement, des votations à l'occasion desquelles le peuple a rejeté entre autres des initiatives venant de la gauche, mais aussi de l'extrême-droite, ainsi celle sur l'interdiction de la franc-maçonnerie, etc. ? L'essentiel du modèle démocratique avait donc été préservé. A l'époque, les étrangers de passage en Suisse étaient souvent frappés par la vitalité de la démocratie helvétique et par la liberté qui régnait dans le pays – voir par exemple le très vivant journal de William L. Shirer, *Berlin Diary* (New York, 1941) ; ce journaliste et, plus tard, historien était alors correspondant de presse et de radio à Berlin et il a effectué plusieurs séjours en Suisse, jusqu'en 1941.

⁶³ L'antisémitisme et, avant lui, l'antijudaïsme sont en effet des phénomènes beaucoup plus complexes que cela ; voir par exemple les travaux de Léon Poliakov.

preuve de sentiments antisémites, c'était moins le cas en Grande-Bretagne ou dans la population italienne, par exemple⁶⁴.

Dans son récent et très remarquable livre⁶⁵, Peter Novick, professeur d'histoire à l'Université de Chicago et de confession israélite, fait lui aussi remarquer que si le monde tout entier ou presque était alors antisémite à divers degrés, les sentiments anti-juifs dans la population américaine étaient non seulement latents et diffus, comme en Suisse, mais aussi 'superficiels' (*shallow*), ce qui explique qu'ils aient pu disparaître rapidement et presque entièrement après la guerre⁶⁶. Il y avait donc antisémitisme et antisémisme. En Suisse, il était non seulement latent et diffus, mais probablement aussi superficiel, comme aux USA, c'est-à-dire rarement virulent. Il ne semble en effet y avoir eu qu'un cas de violence physique grave envers un Israélite en Suisse avant et pendant la guerre (assassinat d'un marchand de bétail payernois, en partie aussi pour des motifs crapuleux, semble-t-il). C'était évidemment un cas de trop, mais le contraste reste frappant avec l'Allemagne, certains pays d'Europe orientale ou même la France (quasi-lynchage de Léon Blum dans une rue de Paris en 1936, par exemple). A cet égard, il est regrettable que si les travaux sur l'antisémitisme en Suisse ont cherché à traquer ses manifestations dans tous les coins et recoins imaginables, ils ne se soient pas – autant que je sache – préoccupés d'essayer d'établir son degré *comparatif* de virulence en s'appuyant non seulement sur les écrits et autres indications indirectes, mais aussi sur les *actions* et autres manifestations concrètes, étant donné que les actions parlent en général plus fort que les mots.

Autre problème avec le modèle de la Commission Bergier : le lien causal direct et univoque qu'il établit entre antisémitisme (deuxième maillon) et politique officielle envers les réfugiés (troisième maillon). En effet, cette politique répondait aussi à tout un vecteur d'autres motifs – réels ou plus imaginaires, justifiés ou moins justifiés, et partagés à des degrés variables par la population ; à savoir : la situation alimentaire⁶⁷ ; la sécurité du pays ; le sentiment d'être cernés de toutes parts ; l'état du marché du travail et le chômage ; la crainte (non fondée, semble-t-il) de réactions allemandes négatives ; le sentiment qu'«on a déjà bien assez de problèmes comme ça» (sous-entendu « sans devoir encore s'occuper de tous ces réfugiés »), c'est-à-dire un certain égoïsme national général, plus ou moins latent ou refoulé en temps ordinaire, mais pouvant faire surface avec force en période de guerre, d'insécurité et de pénurie ; etc⁶⁸.

⁶⁴ Voir à cet égard mon dernier livre, *Le mobbing d'un petit pays – Onze thèses sur la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne, 1999, pp. 27, 42-3, 57 (n. 39), 71 et 251 (n. 31).

⁶⁵ *The Holocaust in American Life*, Houghton Mifflin Co., 1999.

⁶⁶ *Ibid.*, pp. 41 et 142-3.

⁶⁷ Sur ce point, voici ce qu'on peut lire dans le deuxième Rapport Bergier (p. 52) : « Un système de rationnement alimentaire et d'extension des cultures permet de nourrir correctement [sic] la population vivant en Suisse ». Lors d'un débat télévisuel (*Droit de cité* du 12.12.1999), le président de la Commission a cependant dit textuellement : « Nous avons faim, je m'en souviens ». Rappelons que la ration alimentaire moyenne par personne était tombée à moins de 2'000 calories vers la fin de la guerre (cf. *L'économie de guerre en Suisse*, 1951) contre plus de 3'000 avant la guerre et aujourd'hui, et que des premiers signes cliniques de sous-alimentation se manifestaient alors chez les enfants. Cf. aussi mon dernier livre, *op. cit.*, pp. 69, 95, 99-100, 151-3, 153 (n. 106), 155.

⁶⁸ Cf. *ibid.*, pp. 69-72, y compris la note 174.

Pour essayer de déterminer l'importance relative de l'antisémitisme parmi tous ces facteurs, il n'y a pas d'autre moyen que celui d'une expérience «contrefactuelle» (mentale); c'est-à-dire qu'il faut se poser la question de ce qu'*aurait été* la politique officielle envers les réfugiés, israélites ou non, *en l'absence* (hypothétique) de sentiments antisémites, tous les autres motifs restant présents, qu'ils soient réalistes ou non.

Les expériences mentales propres à l'approche contrefactuelle ne peuvent pas, bien entendu, donner des résultats aussi fiables que les expériences contrôlées faites dans les laboratoires, ou du moins la plupart de ces dernières, et la réponse à la question ci-dessus ne peut être que spéculative, surtout du moment qu'on ne dispose pas d'un modèle formalisé et vérifié qui pourrait être simulé à cette fin. Mon avis ou sentiment est dès lors que la politique officielle envers les réfugiés n'aurait pas été très différente en l'absence (hypothétique) d'antisémitisme, et cela précisément parce qu'elle répondait à *tellement d'autres motifs* encore. En d'autres termes, le nombre total de réfugiés accueillis serait vraisemblablement resté plus ou moins le même.

Dernier problème avec le modèle de la Commission Bergier : la politique envers les réfugiés a-t-elle vraiment été *inhumaine* ? Cette question fait l'objet de la sous-section suivante.

4.2 Un autre modèle

Il a été dit plus haut « qu'on peut formuler un modèle *général* du comportement typique des autorités – suisses ou autres – lorsqu'elles se voient confrontées à des mouvements migratoires ». Etant général, le modèle que je propose s'applique aussi bien à la période de la guerre qu'au temps d'aujourd'hui, et aussi bien à la Suisse qu'à d'autres pays. Plutôt que de le formuler en termes abstraits, voyons comment il explique la politique suisse *actuelle* envers les requérants d'asile⁶⁹.

Comme on le sait, le Conseil fédéral, Mme Metzler et consorts tiennent aujourd'hui un *discours* en général plutôt dur envers les requérants d'asile. Il est ainsi question de renvois accélérés, de mesures d'internement, etc. En même temps, la *pratique* suisse actuelle (1998), rapportée au chiffre de la population, est de loin la plus généreuse en Europe, quelle que soit la manière dont on la mesure – voir le tableau 2 ci-après⁷⁰. Quant au discours des autorités ou, si l'on préfère, leur 'ligne officielle', cette

⁶⁹ Pour des raisons d'espace, ce modèle n'est décrit ici qu'à grands traits ; pour un exposé plus fouillé, voir mon étude de mars 2000, pp. 66 *et seq.*

⁷⁰ Ces chiffres ont été contestés par une organisation de défense des requérants. Voir par exemple un éditorial intitulé « Deux et deux font cinq », signé Yves Brutsch, dans la revue *Vivre ensemble*, numéro 75 de décembre 1999. Selon ce texte, les données comme celles dans le tableau sont « aberrantes », étant donné les différentes méthodes d'enregistrement utilisées dans les divers pays. Pour en avoir le cœur net, je me suis donc mis en rapport avec M. Jean-Daniel Gerber, chef de l'OFR à Berne, lequel a bien voulu me faire parvenir un dossier à ce sujet qui comprend entre autres une correspondance avec la revue susmentionnée ainsi que la réponse du Conseil fédéral à une question d'un membre du Parlement allant dans le même sens que ledit éditorial. Il ressort de ce dossier que la grande majorité des pays recourent à la même méthode que la Suisse pour calculer le nombre de requérants et que les chiffres des quelques autres Etats doivent être majorés de 30% au maximum pour pouvoir être comparables. Inversement, le chiffre du tableau pour la Suisse doit être réduit à environ 5 (requérant pour 1'000 habitants) si on veut le rendre comparable à ceux de ces quelques autres Etats. Dans un cas comme dans l'autre, cela laisse la Suisse très largement en tête de peloton.

dernière ne peut pas ne pas être dure, une de ses fonctions étant d'émettre de nécessaires *signaux dissuasifs* à l'adresse des requérants potentiels (une autre étant d'éviter des réactions par trop négatives de la part d'une fraction de la population). Cela n'empêche nullement la pratique d'être très généreuse et conforme à la mission humanitaire traditionnelle du pays.

Tableau 2

Europe occidentale et centrale : requérants d'asile en 1998

Pays	Pour 1'000 habitants	Total (milliers)
Suisse	5,75	41,20
Luxembourg	3,93	1,60
Pays-Bas	2,92	45,20
Belgique	2,17	22,00
Norvège	1,92	8,30
Autriche	1,71	13,80
Suède	1,48	13,00
Irlande	1,30	4,60
Allemagne	1,21	98,70
Danemark	1,09	5,70
Royaume-Uni	0,99	57,70
France	0,38	21,80
Grèce	0,25	2,60
Finlande	0,23	1,20
Espagne	0,16	6,50
Italie	0,08	4,70
Portugal	0,03	0,33
UE + N + CH	0,91	348,93

Source : *The Economist*, Feb. 20, 1999

L'opposition entre pratique et ligne officielle est donc une articulation centrale du modèle que je propose pour l'ensemble des deux, ensemble qu'on peut appeler la 'politique suisse' envers les requérants ou, plus simplement, 'la Suisse'. Dans le cas des réfugiés pendant la guerre, Guido Koller semble d'ailleurs partager cette conception, ou quelque chose d'approchant :

La politique suisse du refuge doit ainsi être située dans un champs de tension entre un discours sur la surpopulation étrangère teintée d'antisémitisme (...) et une tradition humanitaire toujours plus difficile à mettre en œuvre au cours de cette période⁷¹.

Pendant la guerre, la pratique suisse envers les réfugiés a été en réalité fort généreuse, comme le montrent les taux d'admission mentionnés plus haut. En d'autres termes, les candidats à l'asile – en particulier juifs – ont été accueillis dans leur très grande majorité. Cependant, le 'discours' officiel, lui, a été généralement dur (« la

⁷¹ *Le Temps* du 1^{er} novembre 2000.

barque est pleine »), sauf vers la fin de la guerre. C'est sur ce discours que le Rapport Bergier s'est focalisé, en négligeant d'évaluer systématiquement la pratique.

Cette pratique généreuse ne pouvait cependant pas déboucher sur une ouverture totale, et cela pour deux raisons. Premièrement, un taux d'accueil de 100%, ou encore plus proche de 100%, aurait rendu le discours officiel non crédible et donc inopérant. Deuxièmement, il y a la dynamique inhérente à ce type de situation : l'expérience montre aujourd'hui, et a montré naguère, que plus on reçoit de requérants d'asile et plus il en vient⁷². En outre, la pratique n'était sans doute pas modulable de manière continue, en ce sens qu'il existait probablement quelque part un point de rupture, passé lequel se serait déclenchée une avalanche non maîtrisable sur le plan matériel comme sur d'autres⁷³, car le nombre de réfugiés 'potentiels' dans l'Europe d'alors se chiffrait certainement par millions (voir plus haut). Bref, une ouverture totale des frontières n'était simplement pas une option à l'époque, comme cela n'en est pas une aujourd'hui. Ainsi que le disait Michel Rocard à propos de son pays, mais cela a valeur générale : « La France ne peut pas accueillir tous les malheureux de la terre ».

Contre cela, la Commission Bergier a argué que :

Ce ne sont pas par millions, mais par milliers que des personnes ont cherché à se réfugier en Suisse⁷⁴.

Il y a manifestement eu malentendu, dans la mesure où, lorsque j'ai parlé de millions de réfugiés 'potentiels', c'était bien évidemment par rapport à une situation *hypothétique* d'ouverture totale de la frontière.

Répétons que pour analyser quoi que ce soit, dans quelque domaine que ce soit, on doit nécessairement avoir recours à un modèle, c'est-à-dire à une représentation simplifiée d'une réalité complexe et souvent confuse en apparence. Pendant la guerre, cette confusion a été grande. Pour ce qui est des autorités, leurs consignes – sinon leurs déclarations publiques – étaient fréquemment contradictoires ou vagues, quelquefois « sibyllines »⁷⁵, ce qui laissait une marge d'appréciation considérable aux responsables sur le terrain. Ou encore, si le Conseiller fédéral von Steiger a certes été l'homme du discours de la « barque pleine », il a aussi été celui qui, pratiquement au même moment (été 1942), pressait un des principaux responsables genevois de renoncer aux refoulements. Quant à la pratique sur le terrain, on y trouve tout : des comportements admirables comme des actes odieux. Il s'ensuit que si l'on veut analyser et comprendre la politique suisse dans son ensemble, il faut chercher à dégager les tendances de fond et autres grandes caractéristiques, ce qui exige en particulier des évaluations chiffrées.

Appliqué à la situation pendant la guerre, un aspect de mon modèle doit être précisé⁷⁶. Il n'y a jamais eu, dans la politique suisse envers les réfugiés, de 'plan stra-

⁷² Comme André Lasserre l'avait déjà souligné, *op.cit.*

⁷³ En termes plus techniques, la fonction n'était sans doute pas continue.

⁷⁴ *Le Temps* du 20 octobre 2000.

⁷⁵ Rapport des Archives d'Etat de Genève.

⁷⁶ En particulier parce qu'il a été critiqué par André Lasserre dans un récent article du *Temps*.

tégique' central, rationnel, assumé et plus ou moins machiavélique, avec division consciente du travail entre un discours dur à finalité dissuasive, d'une part, et une pratique dont on voulait qu'elle reste conforme à la tradition humanitaire du pays, d'autre part. Les autorités ont souvent hésité et vacillé, cherchant à ménager le chèvre et le chou. De même la pratique a varié selon le moment, l'endroit ou les personnes. La résultante de tout cela, c'est-à-dire la 'politique suisse', s'est donc élaborée plus par tâtonnements qu'en réponse à un dessein cartésien, et de manière plus instinctive que consciente – bref, cela a été ce que l'anglais appelle du *muddling through*. C'est donc le modèle qui est rationnel, du moins je l'espère, en cela qu'il ambitionne de donner une explication cohérente et vérifiée de la politique suisse considérée globalement, mais cela ne signifie pas que cette politique était elle-même nécessairement rationnelle. Le concept de rationalité a d'ailleurs peu de sens dans ce contexte, il faudrait plutôt utiliser ceux de proportionnalité et d'optimalité.

Quoi qu'il en soit, la politique suisse envers les réfugiés n'a donc pas été inhumaine, comme le voudrait le troisième maillon dans le modèle de la Commission Bergier.

J'ajoute que ce qui m'a vraiment étonné dans les récents débats, publics ou non, c'est que s'il a beaucoup été question de chiffres, d'attitudes et de comportements officiels, de morale, etc., très peu de choses ont été dites sur le *pourquoi* de l'ensemble «discours officiel et pratique suisses envers les réfugiés» et de ce qui peut l'expliquer ; autrement dit : quel est le meilleur modèle ? Je souhaiterais que cette question occupe dorénavant le devant de la scène, car, du moment qu'*on voit maintenant un peu plus clair dans les chiffres*, elle est devenue la plus importante (surtout s'il faut absolument juger...)

Dans la discussion récente, on a souvent eu le sentiment que la politique suisse envers les réfugiés était analysée – puis jugée, et pratiquement toujours condamnée (voir plus loin) – comme si elle avait disposé d'une totale liberté d'action et qu'elle s'était en quelque sorte déroulée dans le vide ou, si l'on préfère, dans un espace sans friction aucune ni obstacle aucun. En réalité, pratiquement toute politique, dans ce domaine comme dans d'autres, est sujette à un certain nombre de 'contraintes'⁷⁷ de nature diverse (matérielle, institutionnelle, politique, internationale, etc.), la marge de manœuvre des autorités étant souvent beaucoup plus étroite qu'on a tendance à le croire vu de l'extérieur et, dans le cas précis, à plus de cinquante ans de distance. Identifier ces contraintes – et on peut certes les identifier différemment – doit donc obligatoirement faire partie de l'analyse, faute de quoi on tombera dans l'irréalisme et aussi dans un certain angélisme. Si on me pardonne le cliché : il faut voir le monde tel qu'il est et non pas tel qu'on aimerait qu'il soit.

5. Les jugements...

⁷⁷ Le terme « contraintes » (*constraints*) est utilisé ici dans le sens objectif et neutre qu'on lui donne en économie (et aussi dans les sciences de l'ingénieur) ; par exemple, le consommateur effectue ses choix de dépense « sous la contrainte » des prix qui existent sur les marchés pour les divers biens et services. Ce sens est donc différent du sens usuel (violence physique ou menace de violence physique).

- « La culpabilité ne commence pas avec un certain nombre de personnes envoyées à la mort. Elle commence avec la première. »⁷⁸
- « Aucun Juif n'aurait dû être refoulé et tous auraient dû être acceptés. »⁷⁹
- « La démonstration de Jean-Christian Lambelet tient en deux éléments sans lien logique. Passer de son modèle à l'*exonération* me semble un raisonnement vicié. »⁸⁰

Commençons par la dernière citation : une « exonération » éventuelle de la Suisse – voilà bien où le bât blesse ! Car, à entendre certains participants au débat, il est évidemment impensable qu'elle puisse être autre chose que gravement coupable. Est-il nécessaire de dire que si l'on part avec un *a priori* aussi catégorique, absolu et inébranlable, de sorte que la motivation dominante sera la recherche sélective de faits et d'arguments justifiant un verdict de culpabilité, le travail et la discussion scientifiques ne sont plus guère possibles ?⁸¹ Et, de manière générale, ne serait-il pas plus sage d'honorer le legs de l'Ecole des Annales, avec un Fernand Braudel déclarant que « nous ne voulons plus entendre parler du Tribunal de l'histoire, avec un T majuscule » ou un Marc Bloch condamnant « la manie de juger, ennemie satanique des vraies sciences humaines » ? Dans l'atmosphère *politically correct* et néo-puritaine qui règne aujourd'hui, il est cependant difficile d'échapper entièrement aux jugements⁸². Mais au moins pourrait-on faire un effort pour les rendre un peu plus discrets ou implicites – et aussi faire un effort pour se libérer l'esprit de la sagesse conventionnelle dominante, sans quoi le débat risque de tourner indéfiniment en rond.

Serge Klarsfeld affirme qu'« aucun Juif n'aurait dû être refoulé et tous auraient dû être acceptés ». Pourquoi seulement les Juifs ? et pourquoi pas aussi les autres personnes qui étaient menacées de mort ? Après tout, une vie humaine est une vie humaine, qu'elle soit juive ou autre. Etant de confession israélite, l'historien américain Peter Novick a pu se permettre – sans risquer d'être lynché sur-le-champ – de critiquer la « sacralisation » de l'Holocauste qui s'est peu à peu développée dès environ 1967⁸³. Il fait aussi observer que l'opinion dominante dans les années qui ont suivi la fin de la guerre était que cette dernière avait fait entre 50 et 60 millions de

⁷⁸ LÜBKE, Frank, « Geschäftsführer der Organisation David, Zentrum gegen Antisemitismus und Veleumdung in Zürich », *Weltwoche*, 26.11.2000, ma traduction. M. Lübke écrit par ailleurs : « Der Lausanner *Wirtschaftsprognostiker* Jean-Christian Lambelet etwa betreibt *makabre Opfer-Arithmetik* » (italiques ajoutés). Pour quelqu'un qui prétend lutter contre la « Verleumdung » (diffamation)...

⁷⁹ Serge Klarsfeld dans une interview au *Temps* (9 novembre 2000).

⁸⁰ Ruth Fivaz-Silbermann dans *Le Temps* du 2 novembre 2000 (italique ajouté).

⁸¹ J'entends d'ici les réponses : « Vous-même partez d'un *a priori* absolu, catégorique et inébranlable de non-culpabilité ». A cet égard, il me sera peut-être permis de faire observer que mes analyses et appréciations ont en réalité beaucoup évolué au fur et à mesure que je travaillais, intégrais de nouvelles informations et réfléchissais. Dans mon dernier livre, *Le mobbing d'un petit pays ...*, vieux de deux ans, j'avais conclu de manière classique que « la politique suisse envers les réfugiés pendant la dernière était une page peu glorieuse dans l'histoire du pays ». Aujourd'hui, après de nouveaux travaux, je ne l'écrirais plus, ma pensée ayant progressé - ou évolué, comme on voudra. Le propre de la démarche scientifique est de remettre constamment en question les inévitables *a priori* (ou hypothèses) de départ et, par voie de conséquence, aussi les conclusions.

⁸² Et je vais donc « juger », moi aussi, bien qu'à contrecœur.

⁸³ *Op. cit.*, *passim*.

victimes, dont environ 6 millions de Juifs. En le citant toujours, on se rendait compte à l'époque que les Israélites d'Europe avait certes eu beaucoup plus que leur part de victimes, mais cela n'occultait pas (encore) les autres. Peter Novick relève aussi qu'il y a eu d'autres tragédies pendant la guerre dont l'horreur se rapprochait de celle de l'Holocauste ; ainsi, et comme cela a déjà été mentionné plus haut, environ deux millions seulement des quelque 5,7 millions de prisonniers de guerre soviétiques ont survécu, ce qui signifie à peu près 3,7 millions de morts, dont environ 2 millions que les Nazis ont 'simplement' laissé mourir de faim après l'invasion de l'URSS⁸⁴. A noter qu'une mise en contexte comme celle de Peter Novick fait largement, sinon entièrement, défaut dans le deuxième Rapport Bergier lorsqu'il souligne que les autorités suisses « savaient » dès 1942 que l'Holocauste avait été déclenché et n'ont pas agi en conséquence.

Mais, dira-t-on, la Suisse n'aurait-elle pas pu et dû laisser entrer *toutes* les personnes qui étaient menacées de mort et ne refouler que les autres ou certaines d'entre ces dernières ? La difficulté insurmontable aurait alors évidemment été celle de comment identifier les uns et les autres, car les candidats à l'asile auraient eu intérêt à exagérer les menaces dont ils faisaient l'objet (un problème analogue se pose aujourd'hui avec les requérants, comme on sait). Supposons, par ailleurs, que la Suisse ait décidé dès l'été 1942 de laisser entrer tous les Juifs qui se présentaient à la frontière. Il est certain que parmi les réfugiés qui furent effectivement accueillis tous ceux qui étaient de confession ou d'origine israélite ne l'ont pas fait connaître, et cela pour des raisons entièrement compréhensibles. Le phénomène inverse se serait certainement produit s'il y avait eu une directive d'accueil automatique pour les seuls Juifs.

« La culpabilité commence avec la première personne envoyées à la mort » ? A cette aune-là, toutes les politiques envers les réfugiés ont été, sont et seront toujours coupables. Depuis la dernière guerre mondiale, les mouvements massifs de réfugiés ont eu hélas tendance à se multiplier dans le monde, que ce soit en Afrique, en Asie, dans le continent américain ou en Europe. Autant qu'on sache, tous ces mouvements ont provoqué un nombre élevé de victimes, tous ont donné lieu à des tragédies et des souffrances souvent indicibles – et tous ont aussi provoqué, en réaction, des politiques gouvernementales nationales et internationales moins que parfaites, pour user d'une litote. Peut-on dès lors reprocher à la politique suisse envers les réfugiés pendant la guerre de n'avoir pas été parfaitement humanitaire parce que *tous* les réfugiés en danger de mort n'ont pas été accueillis ?

La question n'est donc pas de savoir si la politique envers les réfugiés a été parfaite, mais si la Suisse a fait le maximum de ce qu'elle pouvait raisonnablement faire. Autrement dit, et s'il faut absolument juger, la question décisive est de savoir si la Suisse n'aurait pas pu faire *encore* mieux. La réponse traditionnelle est qu'il aurait été matériellement possible d'accueillir quelques milliers de réfugiés en plus, ce qui est exact. Cependant, au vu de ce qui précède, savoir si la Suisse aurait pu faire encore mieux revient plutôt à se demander si elle s'est approchée au maximum – de manière plus instinctive que consciente – du point de rupture passé lequel il y aurait eu une ava-

⁸⁴ Voir aussi l'article « Prisoners of war » dans l'*Encyclopedia Britannica*.

lanche non maîtrisable. A cette question, il ne peut y avoir et il n'y aura jamais de réponse pleinement assurée. Mais, vu des taux d'accueil aussi élevés que ceux qui paraissent maintenant établis, on ne saurait en aucun cas exclure que la Suisse a, en réalité, fait le maximum de ce qu'il lui était possible de faire. A mon avis, c'est même la conclusion la plus probable. Cela signifierait entre autres que les regrets et excuses exprimés à diverses reprises par le Conseil fédéral étaient superflus.

Débat

Mlle Santschi : Vous avez ajouté un peu de muscle à notre travail. Ce qui me frappe beaucoup c'est que la politique d'asile est bien définie par tous les documents de caractère général, par toutes les séries d'instructions que l'on trouve aux Archives fédérales. Quant à la pratique, elle est horriblement difficile à définir et bien que nous nous soyons rapprochés de la réalité quotidienne, je pense que nous sommes loin d'avoir défini la pratique de l'asile à la frontière. La richesse du fonds de l'Arrondissement territorial et son apparente exhaustivité ne doivent pas nous dissimuler qu'il y a d'autres sources et d'autres organismes dont on aimerait bien savoir aussi comment ils se sont comportés pendant la guerre. Notamment, comme le relevait M. Vuilleumier, la police. Je déplore comme lui que la police se cache derrière certaines lois pour ne pas verser ses archives ou peut-être même pour les détruire. En l'état actuel, il faut admettre qu'on ne peut ni tout savoir, ni porter un jugement définitif.

M. Hauser : J'ai espéré à un moment donné que M. Lambelet s'était trompé en agrafant la dernière page à son document⁸⁵. Il semble que ce ne soit pas le cas, mais que ce soit intentionnel de sa part. A mon avis, c'est intéressant. Cela montre que vous avez une ligne directe avec un responsable actuel à l'office des réfugiés.

M. Lambelet : Et pourquoi pas ?

M. Hauser : C'est très bien, cela indique un peu les motivations qui vous poussent à faire des études statistiques.

M. Bourgeois : Vous insinuez finalement que la Commission Bergier a travaillé avec le modèle contemporain.

M. Lambelet : Je n'insinue rien, je lui reproche la qualité de ses travaux.

M. Bourgeois : A mon sens, le grand mérite du Rapport Bergier, c'est d'avoir intégré les résultats des recherches qui durent depuis maintenant au moins 20 ans. Il était extrêmement important que l'on reparle au niveau de la Commission Bergier du courant antisémite en Suisse, de la force de ce nationalisme, de ce presque proto-fascisme qui se profile dans les années 30. C'est une prise de conscience importante dans notre historiographie actuelle. On peut reprendre tous les travaux qui ont été

⁸⁵ Il s'agit d'un classement des pays d'accueil de requérants d'asile en 1998 qui place la Suisse en tête (extrait de *The Economist*, 18 février 1999) voir plus haut, p.157 ; il est suivi d'un commentaire qui signale une vérification effectuée par M. Lambelet et M. Gerber, directeur de l'Office fédéral des réfugiés.

faits et qui démontrent combien finalement la Suisse participe au mouvement général de fascisation, de montée du nationalisme qui suivent la Première Guerre mondiale.

M. Lambelet : Comment pouvez-vous parler de fascisation de la Suisse dans les années 20 et 30 ? Nous avions une démocratie qui fonctionnait.

Mlle Santschi : Je remercie M. Lambelet de son apport qui est intéressant. Je suis pour la pluridisciplinarité, mais c'est un exercice très difficile où, finalement, chacun couche sur son type de savoir. Dans le cas particulier, il y a encore des éléments politiques qui interviennent. Si on s'intéresse par exemple à la topographie chrétienne des villes de Gaule avant 752 de notre ère, on a exactement les mêmes problèmes de pluridisciplinarité. Les archéologues se disputent avec les historiens qui travaillent sur les documents sur Grégoire de Tours. Je remercie aussi M. Bourgeois pour son intervention qui rappelle ce qu'il y a de positif dans le travail de la Commission Bergier. Je ne suis pas certaine que la Suisse était aussi antisémite que cela. Ce qui domine, me semble-t-il, dans le discours, dans les souvenirs de nos parents aussi, c'est le fait qu'on détestait les Allemands, les nazis. M. Hauser a tout de même relevé un certain nombre de témoignages dans le Jura qui révèlent que la population, sans être particulièrement prosémite, était parfois révoltée par la manière avec laquelle on refoulait les réfugiés.

M. Hauser : J'ai également relevé des témoignages inverses.

Mlle Santschi : Sans doute, mais on a quand même pas mal de cas qui ne sont pas documentés ou qui ne le sont que par les archives des tribunaux militaires. Des personnes, au péril de leur vie ou de leur situation sociale ou économique, ont pris la défense de réfugiés ou en ont caché. Mais nous sommes là pour nous interroger sur les sources et sur les méthodes. La contribution de M. Lambelet nous a fourni des éléments supplémentaires concernant les statistiques.